



Ministère de l'éducation nationale

Le Ministre

Paris, le 21 JUIN 2012

Monsieur le Président,

Suite aux engagements du Président de la République et à la décision du Conseil des Ministres du 30 mai 2012 relative aux mesures du changement pour la rentrée 2012, j'ai l'honneur de vous informer que les 1000 emplois de professeurs des écoles supplémentaires ont été répartis entre les académies dans la justice et la transparence, selon les critères suivants :

- Le niveau d'encadrement de chaque académie et la variation attendue des effectifs d'élèves ;
- La difficulté sociale et scolaire, de façon à renforcer les académies qui y sont le plus confrontées ;
- La ruralité, de façon à aider les académies dont les territoires ruraux ont été mis en difficulté par la fermeture de classes.

Ces mêmes critères seront utilisés aux niveaux académique et départemental pour répartir cette ressource supplémentaire. Conformément à la réglementation, les mesures qui en découlent seront présentées dans les différents comités techniques académiques et départementaux.

C'est ainsi que dans l'académie d'ORLEANS-TOURS, 40 postes ont été attribués.

Je tenais à vous informer personnellement de ces mesures.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Vincent PEILLON

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Sénateur du Loiret
Président de Commission
Palais du Luxembourg
15 Rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06